

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Prison

Élargissement des droits sociaux des personnes détenues – 19 janvier 2023

L'ordonnance du 19 octobre 2022 relative aux droits sociaux des personnes détenues renforce la protection sociale des détenus qui travaillent ou qui suivent une formation professionnelle en prison.

Un décret doit préciser les modalités de prise en charge des cotisations sociales des personnes détenues qui travaillent en prison.

Dans l'attente, les informations présentées sur cette page restent valables.

Vie quotidienne

[Droits de visite, accès au téléphone, réception d'argent, etc.](#)

[Obligations et interdictions](#)

Droits familiaux, civiques et sociaux

[Prison : droits familiaux, sociaux et civiques d'un détenu](#)

Formation et vie professionnelle

[Enseignement et formation professionnelle](#)

[Exercice d'une activité professionnelle](#)

Respect des droits fondamentaux

[Contrôle du respect des droits fondamentaux](#)

Aide à la réinsertion

[Aide au sein de la prison](#)

Aide hors de prison

Questions – Réponses

- [Peut-on percevoir des allocations après sa sortie de prison ?](#)
- [Que doit faire un Français en cas d'arrestation à l'étranger ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Condamnations et peines](#)

Pour en savoir plus

- [Guide du détenu arrivant](#)

Source : Ministère chargé de la justice

Services en ligne

- [Attestation d'intervention d'un avocat pour l'assistance d'une personne dans le cadre d'une garde à vue ou d'une retenue](#)

Formulaire

